



LCL

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# AU REVOIR, AU REVOIR PRÉSIDENT

Le 22 novembre 2023

**Arrivé en avril 2016 chez LCL, précédé par sa réputation de « cost killer », le départ de notre Directeur Général a été annoncé pour le 31 décembre 2023. La CFDT souhaite faire un bilan de ses actions décidées avec le COMEX.**

**Seul l'actionnaire semble avoir tiré son épingle du jeu ces dernières années. En effet, le groupe CASA (pour rappel : groupe mutualiste) a engrangé des dividendes indécents laissant peu de marge à la bonne marche de l'entreprise, à la satisfaction et au bien-être des salariés LCL.**

Alors que reste-il du Crédit Lyonnais, cette maison chère au cœur de nombreux d'entre nous ?

Un peu moins de huit ans de règne trop souvent autoritaire que l'on peut résumer en 3 items :

## ➔ RÉDUCTION DE LA VOILURE

- . Effectif global : baisse d'environ 5000 ETP
- . POSC : baisse de plus 40% des effectifs
- . Agences : plus de 500 fermetures
- . CRC/LCL Moncontact : fermeture de 5 sites sur 9

## ➔ DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- . Un système informatique vieillissant, obsolète et trop souvent en panne faute d'investissements conséquents.
- . Des équipes et services désorganisés face à des injonctions contradictoires permanentes
- . Un taux de démission très au dessus de la moyenne de la profession
- . Des arrêts maladie qui explosent face au stress dû aux conditions de travail et au harcèlement
- . Des licenciements pour faute également en forte hausse bien souvent dûs à la pression commerciale et au manque de formation.



DELEGATION NATIONALE CFDT LCL

Immeuble Garonne Aile B

2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF

01.42.95.11.80 BC 401- 07 Outlook : cfdt\_delegation-nationale@lcl.fr



@CFDT\_LCL



CFDT LCL

En parallèle, le volet social n'est pas plus reluisant avec comme seul mot d'ordre :

## ➔ RENTABILITÉ

- Disparition des avantages liés à la mobilité
- Perte de certains jours fériés locaux
- Suppression des usages pour les salariés ayant des enfants handicapés et pour les salariés à lourde pathologie
- Vente des centres de vacances (Agon, Meschers, Carnac, Hauteluze, La Turballe, etc.)
- Démantèlement du service social et médical en cours
- Arrêt de la remise de la médaille Henri Germain notre fondateur et des médailles du travail.  
**Dernière action en date** : modification des règles de contrôle pour le paiement de la prime liée à la médaille du travail (décidée par qui ? A la demande de qui ? Mystère ! ).

LCL, ne se satisfaisant pas du diplôme officiel délivré par la préfecture, va jusqu'à interroger le relevé de carrières des salariés violant ainsi les règles RGPD afin de trouver une erreur dans la déclaration (même si la médaille précédente avait été validée par LCL). Tout est bon pour ne pas verser la prime à des salariés dont la plupart ont effectué toute leur carrière au Crédit Lyonnais, un comble!

Toutes ces actions "sociales" ont bien évidemment été effectuées, pour la plupart, en catimini sans avoir le courage d'en informer les salariés et tout en se dédouanant des obligations légales (délai de prévenance, informations écrites à l'ensemble du personnel, etc.)

Ajoutons à cela **un manque de reconnaissance notamment en termes de rémunération**. En effet, la politique salariale menée, depuis plusieurs années déjà, ne couvre même pas l'inflation, **bien loin de l'esprit d'un groupe mutualiste socialement responsable dans la communication mais pas dans les faits**. Le Crédit mutuel, quant à lui, applique ce qu'il prône et annonce cette année encore des mesures dignes d'un groupe responsable avec une PPV de 3000€ pour tous, une mesure générale de 2,2 % avec un minimum de 1000€, une enveloppe de mesures salariales individuelles à hauteur de 2% et un abondement exceptionnel de la RVC de 1050 €.

Enfin, **une négation du dialogue social** avec les organisations syndicales qui tentent malgré tout, au quotidien, de défendre au mieux les accords. De trop nombreuses négociations sont déloyales, non sincères et souvent accompagnées de chantage à la signature.

Dernier exemple en date : concernant l'accord télétravail qui, comme vous le savez, sera échu le 31/12/2023, la Direction impose une seule séance de négociation en décembre ! Cela illustre clairement le peu d'intérêt de l'entreprise pour la négociation et ce malgré vos nombreuses demandes déjà relayées par la CFDT. Cela n'augure rien de bon...

La CFDT laisse à chacun le soin d'apprécier le bilan des années "Mathieu".

**Notre organisation syndicale attend de notre futur Directeur Général qu'il prenne la mesure de l'urgence sociale, qu'il redonne aux salariés la considération qu'ils méritent tout en préservant leur bien-être et leur santé et qu'il procède à une meilleure répartition des richesses.**



DELEGATION NATIONALE CFDT LCL  
Immeuble Garonne Aile B  
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF  
01.42.95.11.80 BC 401- 07 Outlook : cfdt\_delegation-nationale@lcl.fr

